

Le droit de grève, nouvelle épreuve de force pour le fédéral

● **Fidèle à son programme, la N-VA va déclarer la guerre aux syndicats par une loi.**

● **Pour le patron des patrons wallons, il faut mettre des limites au droit de grève.**

La N-VA prépare une loi donnant la personnalité juridique aux syndicats

On ne pourra pas reprocher à la députée N-VA Zuhail Demir d'avoir dissimulé ses opinions... Vendredi dernier, dans l'émotion provoquée par la mort de deux personnes en raison des barrages routiers organisés par la FGTB en région liégeoise, la jeune parlementaire nationaliste, née à Genk dans un milieu ouvrier, d'origine kurde, a transmis aux rédactions un communiqué cinglant: Il est temps de "repréciser le droit de grève dans la loi" et de soumettre les syndicats à "la responsabilité juridique". "J'en ai soupé des syndicats", ajoutait-elle, ciblant tout particulièrement le syndicat socialiste. Dans ce dossier, elle flinguait également l'inertie du CD&V, partenaire de la N-VA au sein de la majorité fédérale: "Si le CD&V n'en est toujours pas convaincu après deux morts, on peut se demander combien de morts il faudra au CD&V pour commencer à réfléchir aux limites du droit de grève".

Depuis les déclarations de cette bouillonnante juriste de la VUB, spécialisée dans le droit du travail, de l'eau déjà coulé sous les ponts du gouvernement Michel. Samedi, "La Libre" publiait sur son site web un article révélant que le MR préparait une proposition de loi visant à couler en force de loi le droit pour les citoyens de se rendre sur leur lieu de travail (comprenez: malgré les actions de grévistes). Lundi, prenant le contre-pied de ses partenaires N-VA et MR, le vice-Premier minis-

tre CD&V Kris Peeters a appelé (dans "De Standaard" et "Le Soir") les partenaires sociaux à "simplement" actualiser l'accord conclu entre eux en 2002 visant à définir les limites du droit de grève. Une version extrêmement soft, donc, de la réaction politique aux dérapages syndicaux de la semaine dernière. Normal, les démocrates-chrétiens veulent ménager leur base syndicale qui est déboussolée par une série de mesures du gouvernement Michel (le saut d'index, l'allongement de l'âge de départ à la retraite, etc.).

Transparence financière

La réponse du berger nationaliste flamand à la bergère démocrate-chrétienne ne s'est pas fait attendre: le groupe N-VA à la Chambre, via Zuhail Demir, prépare à son tour une proposition de loi visant, au minimum, à conférer la personnalité juridique aux organisations syndicales. Dans quel but? Actuellement, les syndicats en Belgique ne peuvent être attaqués en justice en tant qu'organisations. Une fois les syndicats dotés d'une existence légale, les victimes d'une grève pourraient se retourner contre les syndicats sans devoir attaquer individuellement des grévistes fauteurs de troubles. De plus, la personnalité juridique des syndicats les obli-

gerait à faire la transparence dans leurs finances et leurs "trésors de guerre".

Hendrik Vuye, le chef de groupe N-VA à la Chambre, confirme à demi-mot nos informations: "La personnalité juridique, c'est dans le programme de la N-VA, rappelle-t-il. Ce serait normal que nous préparions une loi allant dans ce sens... On est arrivés à un point où il y a urgence. Nous allons d'abord voter la proposition du MR visant à consacrer le droit au travail. C'est un premier pas. Au sujet de Kris Peeters, je

réponds que si les partenaires sociaux peuvent s'entendre sur l'actualisation du droit de grève, tant mieux, mais à la fin, il faudra une décision politique."

Déclaration de guerre

Le MR et l'Open VLD seraient prêts à suivre la N-VA sur la question de la personnalité juridi-

que, nous dit-on. Mais cette disposition frapperait de plein fouet les organisations syndicales qui voient le vote de la personnalité juridique comme une déclaration de guerre. Et donc, vu les déclarations de Kris Peeters, que fera le CD&V? Va-t-il bloquer le vote de la loi en ne se joignant pas à ses alliés de la "suédoise"? Voici venir, sans doute, un nouveau vaudeville politique pour le fédéral...

Frédéric Chardon

"La personnalité juridique, c'est dans le programme de la N-VA."

HENDRIK VUYE
Chef de groupe N-VA
à la Chambre.

“Des limites au droit de grève doivent absolument être posées”

L appel de Kris Peeters (CD&V) n'est pas tombé dans l'oreille d'un – patron – sourd. “Le droit de grève doit être adapté à l'époque dans laquelle nous vivons. Je demande aux syndicats de se mettre au travail pour procéder à cette actualisation”, disait lundi le ministre de l'Emploi, en référence aux dernières actions syndicales. Vincent Reuter, administrateur-délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE), ne demande pas mieux. Il estime même qu'il y a un “momentum” à saisir.

“La perception de la population envers les débordements syndicaux change, estime-t-il. L'opinion publique n'admet plus d'être entravée dans ses déplacements, ses loisirs, son travail.” Selon M. Reuter, cette “actualisation” doit se faire dans le cadre de la concertation sociale. “Ce serait préférable, plutôt qu'une imposition par voie législative”, via le Parlement ou l'exécutif, “parce que les grèves sont souvent des ratés de la concertation sociale. Il me semble logique que ce soit là qu'on analyse les moyens d'éviter ces ratés.”

S'il reconnaît que la problématique est complexe, le patron des patrons wallons estime que “des limites doivent absolument être posées. La première consiste à rappeler que le droit de grève ne permet pas de couvrir des infractions pénales, par exemple celles qui ont trait au code de la route. Mais ça ne suffit évidemment pas. Il y a d'autres jalons à poser lorsqu'on a affaire, non pas à des infractions claires et nettes, mais à la limitation de l'exercice d'autres droits, comme le droit d'aller travailler ou de circuler.”

Le juste milieu

Selon Vincent Reuter, il y a un juste milieu à trouver. “Je peux admettre qu'une majorité de personnes qui fait grève empêche une minorité de travailler, cela fait partie du droit de grève. En revanche, je ne peux pas admettre le blocage d'une autoroute qui empêche dans

un périmètre de vingt ou trente kilomètres tout qui veut aller travailler. Ça, ce n'est pas acceptable...”

En 2002, un “gentlemen's agreement” (un accord informel) avait été trouvé entre patrons et syndicats. En gros, les premiers s'engageaient à ne pas recourir à la justice pour empêcher les grèves à condition que les seconds respectent les procédures (pas de grève sauvage, pas de détérioration du matériel, etc.). “L'une des bases de cet accord de 2002 n'est pas remplie, s'agace

M. Reuter, dénonçant l'attitude des syndicats. Les tentatives de définir, de donner un cadre au droit de grève, ont toujours été un échec. Etant donné le contexte actuel, et la possibilité peut-être d'une intervention législative, j'espère qu'une discussion entre les partenaires sociaux pourra aboutir.”

A. C.

Une partie de la FGTB et de la CSC décidée à frapper les entreprises

Le front commun n'est donc pas mort. Ce lundi, la CSC et la FGTB de Charleroi ont appelé, d'une seule voix, leurs affiliés à une grève de vingt-quatre heures le 23 novembre.

Plus tôt dans la journée, une réunion s'est tenue entre dirigeants des deux syndicats pour Mons-Borinage et La Louvière. Les consultations vont se poursuivre, mais le principe d'une action en commun contre le gouvernement fédéral est déjà acquis. Celle-ci devrait avoir lieu le 23 novembre, comme à Charleroi. En revanche, les modalités de la mobilisation (grève ou pas ?) n'ont pas encore été fixées.

Ce rapprochement entre CSC et FGTB dans le Hainaut tranche avec la grève générale qu'avait menée à Liège le seul syndicat socialiste, le 19 octo-

bre. Encore faut-il donner un contenu aux actions programmées. Sur ce point, des sensibilités diverses parcourront les syndicats, et elles ne se résument pas à une simple fracture FGTB-CSC. Certains prônent la grève générale. D'autres veulent viser les grandes entreprises, mais épargner les plus

petites. D'autres encore préconisent une protestation qui viserait directement les partis au pouvoir, sans nuire à l'économie.

“Toucher aux intérêts des entreprises, ça reste le plus efficace pour pousser le gouvernement à revoir sa copie”, défend Tony Demonte, secrétaire général adjoint de la CNE, la centrale des employés de la CSC. “Moi, je ne fais aucune distinction entre le gouverne-

ment et les employeurs, appuie Sandra Goret, secrétaire régionale de la FGTB-Mons. Le patronat s'est réjoui de toutes les mesures pénalisant les chômeurs. Cela les arrange: plus la pression psychologique sur les travailleurs sera grande, plus ils pourront faire accepter des salaires moindres.”

D'autres voix sont plus nuancées. “Ce n'est peut-être pas en se contentant d'aller réveiller des parlementaires qu'on fera bouger le gouvernement”, confie Jean-Marc Namotte, secrétaire fédéral de la CSC-Liège. Mais la grève à tous crins, le blocage des zonings, un certain nombre d'affiliés n'y sont plus prêts.”

François Brabant